

N° 016716

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.



Bruxelles : 126, b¹² - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298166-35 T.V.A. BE 406.6°1.112

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01)

Rapport N° : 2206032807

Date du Contrôle : 28/03/2006

Propriétaire Nom-Prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Personne responsable de l'exécution du travail

Nom-Prénom : PALANGE

N°TVA/N°CIB : 876.746.475

Adresse de l'installation : Av. Winston Churchill
n°232 (2^e étage G) 1180 BX**TYPE DE CONTROLE :**

☒ A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension - existante effectué sur base des prescriptions du RGIE.

☐ B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - AR du 01-07-1992.

TYPE D'INSTALLATION :

(Unité d'habitation) (Parties communes) (Autres :) Art.86 ou 87.

Distributeur : SIBELGA Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3x230 V.

Alimentation tableau principal : 3 X 10 mm² Protection raccordement : 40 A maxColonne d'alimentation : 3 X 10 mm² Interr-Sect.Général : 40 ANombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 16 R₁ = 28 Ω R_{POI} = 100 MΩ

Type prise de terre : boucle - piquets - 2

Différentiel	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	40	3	0,3	TOUTS	40	3	0,03	4				

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
voir schémas					
en annexe					

INFRACTIONS :

rien Code FAN 54144892 0706984289

NOTES :- Le différentiel général ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable.Les schémas ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés.**CONCLUSION :**L'installation ☒ est ☐ conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite : 2034

a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques citées.

b - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

c - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.

d - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

C.I.B. - CONTROLE AGREE

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

JEAN PATSANTZIS

Le demandeur (Nom+signature)